

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent quinze, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

N.º âgé de ans, né à département
 d le du mois d mil
 sept cent domicilié à département
 d fils d
 d domicilié à département
 et d

Et d âgée de ans,
 née à département d le
 du mois d mil sept cent
 à département d domiciliée
 d fille
 domicilié à département d
 et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse
 an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un
 l'autre

En présence d domicilié à
 département d âgé de ans,
 D domicilié à
 département d âgé de ans,
 D domicilié à
 département d âgé de ans,
 Et d domicilié à
 département d âgé de ans,

Après quoi, moi Maire d
 faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent quinze, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

N.º âgé de ans, né à département
 d le du mois d mil
 sept cent domicilié à département
 d fils d
 d domicilié à département
 et d

Et d âgée de ans,
 née à département d le
 du mois de mil sept cent
 à département d fille
 domicilié à département d
 et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse
 an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un
 l'autre

En présence d domicilié à
 département d âgé de ans,
 D domicilié à
 département d âgé de ans,
 D domicilié à
 département d âgé de ans,
 Et d domicilié à
 département d âgé de ans,

Après quoi, moi Maire d
 faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,